



Contrat ou pas contrat de mariage?

Par **guillermobo**, le **21/11/2011** à **19:01**

Bonjour,
Je vais me marier dans quelques mois et nous avons comme objectif d'acheter un bien immobilier après le mariage. Or, tout l'apport que nous mettrons pour cet achat vient uniquement de mes propres économies et rien de son côté. Pour info, il s'agit de plus de 50000€. Que dois je faire pour me protéger si un jour nous venons à divorcer sans perdre toutes ces économies que j'ai eu du mal à faire? Merci de votre aide.

Par **cocotte1003**, le **21/11/2011** à **19:41**

Bonjour, vous pouvez faire un contrat de mariage en séparation de biens. Un contrat de mariage se fait chez un notaire. Cela vous permettra d'avoir un patrimoine personnel dans la présent comme dans l'avenir, cordialement

Par **mimi493**, le **21/11/2011** à **22:20**

La séparation de biens finit toujours par l'un qui est arnaqué par l'autre.
Puisque vous investissez un bien propre, il suffit de faire une clause de réemploi dans l'acte d'achat, tout simplement.